NOUVELLE SÉRIE (21e année N° 86) SEPTEMBRE 1948

ARCHIVES

DU DIOCÈSE

DE LUÇON

BULLETIN D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE ET D'ARCHEOLOGIE RELIGIEUSE

Paraissant tous les trois mois

SOMMAIRE

I. BIOGRAPHIES : Martyrs vendéens.
Le Bienheureux Jacques-Augustin Robert de Lézardière (à suivre), Abbé Charles GRELIER.

II. MELANGES : Le Séminaire de Luçon et la Compagnie de Jésus (à suivre), Ad. POIRIER.

LUÇON
IMPRIMERIE H. REZEAU

1948

Abonnement aux ARCHIVES

Le prix de l'abonnement de 1946 était de 85 fr.
Le prix de l'abonnement de 1947 était également de 85 fr.
En 1948 il a été élevé à 120 fr, et il est payable d'avance.
Le numéro ..... 35 fr.
Prière à tous nos abonnés de bien vouloir se mettre en règle.
A envoyer à M. le Chanoine Coutand, administrateur, 5, rue de l'Ancienne-Brasserie, à Luçon, C. C. Nantes 608.32.

REDACTION

Pour tous ce qui concerne la rédaction, s'adresser à : M. le chanoine Poirier, professeur aux Facultés Catholiques de l'Ouest, 3, rue Rabelais, Angers (Maine-et-Loire).

Le présent numéro contient la suite des *Biographies* interrompues depuis 1942. Avec celle du Bx de Lézardière s'achèvera le second et dernier volume de cette série.

Quand elle aura pris fin nous reprendrons la publication de la *Chronique* de *Saint-Médard*, à partir du 46e fascicule.

On cherche à se procurer les toms I. et VIII des *Chroniques paroissiales* de l'abbé Aillery ; les *Annuaires de la Société d'Emulation de la Vendée* 1855, 1881, 1904, 1907, 1908, 1909, 1923 ; les années 1891, 1892, 1893, 1896, 1904, 1908 et 1912 de la *Revue du Bas-Poitou, le Pouillé du diocèse de Luçon* de l'abbé Aillery, *et les cartulaires du Bas-Poitou* de Marchegay. Faire offre à M. le chanoine Poirier, 3, rue Rabelais, Angers.

mille avait rang dans la bourgeoisie et habitait au N° 62 de la place actuelle du Palais de Justice. Le jour même de sa naissance, il fut baptisé en l'église N.-D. de Bon-Port, par M. Guérin, du clergé paroissial. Au prénom de François, on ajouta celui de son parrain : Pierre Petiot, bourgeois de la ville, et celui du saint du jour.

Feu M. le chanoine Paul Boutin a donné de François Tortereau, une excellente biographie parue à Luçon, en 1923. Je n'ai donc ici qu'à me contenter du « *curriculum vitæ* » suffisant pour faire connaître le ministre du sacrement, en une circonstance mémorable. Prêtre à 24 ans, François Tortereau fut nommé vicaire en sa paroisse natale, puis dix ans après, curé de la Roche-sur-Yon. Ses qualités le désignèrent, en 1759, pour la cure de Challans, alors beaucoup plus importante que celle de la Roche-sur-Yon. Je dis : « ses qualités ». Peut-être aussi le désir de la famille de Lézardière qui, par sa situation à Poiroux et ses relations aux Sables-d'Olonne, connaissait certainement les Tortereau. Son pastorat chez nous fut l'un des plus longs qu'enregistrent nos archives. Il dura 32 ans. Il fut marqué par des œuvres multiples, dont il faut citer une mission de 35 jours, en 1763, prêchée par sept pères de la Compagnie de Marie (de Saint-Laurent-sur-Sèvre), aidés de deux frères coadjuteurs, mission très importante qui se termina par l'érection d'un calvaire, là même où s'élève aujourd'hui le monument du Rosaire, route de Commequiers. Une autre œuvre de M. le Curé Tortereau fut, en 1779, la création du cimetière actuel.

La Révolution le trouva fidèle à tous ses devoirs. Il refusa le serment à la Constitution Civile du Clergé. Ses deux vicaires : M. Jean Pasquier, originaire de Montaigu, et M. Jacques Dorie, originaire de Saint-Hilaire-de-Talmont, l'imitèrent. En conséquence les électeurs furent convoqués et le « choix libre du peuple » appela à la cure de Challans, un malheureux vicaire d'Apremont : René-Claude-Michel Borel-Miracle, et, de ce fait, M. Tortereau dut, à la Saint-Pierre 1791, quitter son presbytère et se retirer aux-Sables-d'Olonne. Incarcéré à Fontenay-le-Comte, délivré par l'armée Vendéenne, il reprit sa vie errante de prêtre traqué, persécuté, jusqu'à son arrestation à Yzernay, près de Cholet. Con-

duit à Saumur, avec un prêtre habitué d'Apremont : Jean-Charles Durand de la Tudairière, il maintint, devant la Commission Militaire, son refus de serment. Il fut condamné à mort pour ce refus et pour avoir été trouvé porteur d'une image du Sacré-Cœur.

Le 8 novembre 1793, sur la place de la Bilange, il fut guillotiné avec M. Durand de la Tudairière. Ainsi M. le Curé Tortereau rejoignait au ciel, dans la gloire des confesseurs de la Foi, l'enfant que, 25 ans plus tôt, il avait baptisé en notre vieille église. Baptême d'un futur martyr par un futur martyr. Quel spectacle le baptistère de Challans offrait aux anges, en ce 1er Dimanche de l'Avent, en cette soirée du 27 novembre 1768 !

b) Les parrain et marraine

Les parrain et marraine n'étaient-ils pas, eux aussi, à la hauteur de l'événement ? N'étaient-ils pas dignes et du ministre du sacrement et du filleul ? M. et Mme Guerry de Beauregard étaient châtelains des Gâts, en la paroisse de Dompiere, près la Roche-sur-Yon.

L'un et l'autre ont fait honneur à la noblesse du Bas-Poitou. Le parrain : Jacques-Charles Guerry de Beauregard était l'aîné des huit enfants de Jacques-Pierre Guerry de Beauregard et de Marie-Charlotte Chabot. Bien qu'âgé de plus de 80 ans, il s'engagea dans l'armée vendéenne et fut tué les armes à la main, au passage de la Loire, en octobre 1793. La marraine, digne épouse de ce vieux héros, était Marie-Osmane du Chaffault, fille de Julien-Gabriel du Chaffault, chevalier, sgr de la Senardière, et de Marie-Jeanne Robert de Chaon. C'est par sa mère qu'elle était cousine du père du Bienheureux de Lézardière. M. et Mme Guerry de Beauregard, parrain et marraine du Bienheureux, avaient été mariés en l'église de Boufféré (Vendée), le 19 août 1754. Ils eurent cinq enfants, tous dignes de leurs parents. Le second, Charles-François, ancien chevalier de l'Ordre de Malte, prit part à l'élection de la noblesse, aux Etats-Généraux, émigra et servit comme simple volontaire dans la 2e compagnie de la marine royale infanterie. Le troisième, Gilbert-Alexis-Aimé, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, lieutenant des vaisseaux du Roi.

émigra et servit comme volontaire dans la première compagnie des chasseurs de la Marine. Il prit part à la malheureuse expédition de Quiberon. Il en fut l'une des plus nobles victimes après avoir offert à l'armée républicaine le plus bel exemple de fidélité à la parole donnée. Le monument de la Chartreuse d'Auray porte son nom ainsi que celui d'un Robert de Boisfossé d'une famille challandaise.

Avec ce troisième enfant périt aussi victime de Quiberon, le 4e : Louis-Benjamin-Charles, élève de la Marine. La cinquième et dernière fut Osmane-Victoire qui se battit si bien à la tête des cavaliers de Charette, qui fit preuve d'un tel courage que, dans l'histoire des Guerres de Vendée, elle est connue sous le nom d'aide-de-camp de Charette.

Quant au premier de ces cinq enfants : Jacques-Louis-Marie Guerry de Beauregard, il périt en 1815, à la bataille d'Aizenay, laissant de sa seconde femme : Constance-Henriette-Louise du Vergier de la Rochejacquelin, sœur des trois généraux, un fils duquel descendent les Guerry de Beauregard, de Chavagnes-en-Paillers.

En parcourant les états de service des parrain et marraine et de leurs enfants, ne peut-on pas dire que le père et la mère de tant de héros convenaient mieux que d'autres pour présenter au baptême un futur diacre de la Sainte Eglise, un futur martyr de la Révolution ?

c) Ceux qui remplacèrent le parrain et la marraine

Mais la distance empêchait souvent parrain et marraine de venir à la cérémonie, surtout à cette époque où l'on ne voyageait qu'à cheval, surtout en ce temps où l'on ne différait pas la cérémonie. On faisait représenter le parrain et la marraine, et la famille de Lézardière avait l'habitude d'en profiter pour mettre ses domestiques à l'honneur, estimant que, devant Dieu, l'âme du serviteur vaut celle du maître.

Les seigneurs de la Vérie, pour le baptême de Jacques-Augustin choisirent leur cocher : Joseph Devineau dont la vie semble s'être écoulée sans bruit et Marie-Catherine-Félicité Mornet dont l'existence devait au contraire évoluer bruyamment et richement. La chose vaut

que l'on s'y arrête. Au mariage de ses père et mère : Alexis Mornet et Catherine Boisard, le 30 mai 1758, les Robert de Lézardière avaient fait grande fête. On n'en était point encore à la lutte des classes en ce manoir de la Vérie. Et quand après onze mois d'union, naquit Marie-Catherine-Félicité Mornet, l'humble petite roturière eut pour parrain et marraine les châtelains dont les titres s'étalent dans les archives : Messire Louis-Jacques-Gilbert Robert, chevalier, sgr de Lézardière, et Dame Marie-Jeanne-Charlotte Babaud de la Chaussade, épouse du dit Messire, sgr de Lézardière, et l'un et l'autre, seigneur et dame de la Vérie. A l'honneur dès le berceau, elle le serait en sa dixième année, pour le baptême du fils de ses maîtres, pour le baptême d'un saint. Choyée par la famille de Lézardière, elle la suivit à Poiroux, au château de la Proûtière, où on la voyait passer sa belle jeunesse très confortablement, en fort noble compagnie, quand un beau jour arriva un prétendant. Il ne venait pas du pays charmant où fleurit l'oranger, mais de cette rigide république où germaient les utopies, où ceux qui proclamaient la liberté de penser, envoyaient au bûcher ceux qui ne pensaient pas comme eux.

Comment Jean-Marie Chamot avait-il quitté la région de Genève pour Saint-Mars-la-Jaille en pays Nantais, et comment avait-il connu la fille des heureux domestiques de la famille du Bienheureux de Lézardière ? C'est ce que les archives ne nous révèlent point. Par contre, elles nous apprennent que le 21 novembre 1780, dans la chapelle du château de la Proûtière, avec toutes sortes de privilèges et d'exceptions, eut lieu le mariage de Marie-Catherine-Félicité Mornet et de Jean-Marie Chamot, devant un magnifique parterre de grands seigneurs et de nobles dames, le plus antique et le plus authentique armorial du Bas-Poitou. Au bas de l'acte de mariage on contemple, on admire encore aujourd'hui, quatorze signatures aristocratiques auxquelles se mêlent, vers la fin, timidement, les signatures de la bourgeoisie de la région, venue complimenter les jeunes époux, et surtout faire sa cour à la haute influence du Baron de Lézardière.

On devine facilement le reste : repas et danses. Le bienheureux était-il de la fête ? Il avait douze ans. Sa

signature ne figure pas sur l'acte. Peut-être était-il au au collège ? S'il y était, ses aînés, ses tantes se chargèrent de lui raconter cette joyeuse journée.

Ce que l'on devine moins aisément, ce sont les années du surlendemain des noces. Jean-Marie Chamot avait-il apporté de Genève quelques ouvrages de Jean-Jacques Rousseau ? Je serais tenté de le supposer à voir l'évolution des protégés des Robert de Lézardière, quand ceux-ci commençaient le rude calvaire que la Révolution leur ferait gravir. Ni l'incendie stupide du château où elle avait été mariée avec tant d'honneurs, ni le massacre de l'abbé Jacques-Augustin qu'elle avait tenu sur les fonts baptismaux, ni la mort tragique de sa bienfaitrice et marraine, au matin même de l'exécution de Louis XVI, ni l'exécution de deux des fils de ses parrain et marraine : Jacques-Paul-Toussaint et Sylvestre-Joachim, ne ralentirent la chute de Marie-Catherine-Félicité Mornet. Elle qui avait participé au baptême d'un diacre martyr, elle accepta d'être témoin à la déclaration de la naissance de François-Aimé Bironneau, enfant d'un diacre apostat, et, par surcroit, enfant d'un ingrat protégé des Robert de Lézardière (1). Le citoyen Chamot n'était point en retard sur sa digne femme : le 17 vendémiaire an IV — 9 octobre 1795 — il est maire de Challans.

Et de chute en chute Marie-Catherine-Félicité Mornet succombera-t-elle à la tentation d'acheter malhonnêtement l'une ou l'autre des propriétés de ses bienfaiteurs, mises sous sequestre ? J'aime à croire qu'elle eut assez de pudeur pour résister à cette tentation. Lorsque toute cette fureur sera calmée, la fille des domestiques des châteaux de la Vérie et de la Proûtière se pavanera à Challans et à Nantes, et les fonctionnaires s'honoreront

---

(1) Ce diacre était Jacques-Joseph-Aimé Bironneau, fils de Jean Bironneau et de Marie-Jeanne Mornet (peut-être de la famille de Marie-Catherine-Félicité Mornet), né à Nieul-le-Dolent, canton de la Mothe-Achard, mort à Challans, le 30 mai 1862, âgé de 94 ans. Il était de l'âge du Bienheureux de Lézardière. En dépit de ses engagements sacrés, marié deux fois, et, chaque fois, veuf prématurément. Sa biographie serait à faire.

de fréquenter le salon de Madame Chamot. Ses enfants s'établiront, et les années passeront..., le temps effacera... Mais il y a une justice. Laissons aux archivistes méticuleux, la curiosité de savoir si elle s'est exercée. Quant à nous, nous avons assez de la pénible vision des palinodies intéressées de cette fille qui n'avait tout de même pas trop souffert de l'Ancien Régime.

Moins vulgaire sera une autre vision, celle du milieu où se forma le Bienheureux de Lézardière (1).

d. La famille Robert de Lézardière

Elle offrait une grande variété de caractères.

Le père : Louis-Jacques-Gilbert Robert de Lézardière, baron de Poiroux, ancien capitaine au Régiment de Dauphin-Infanterie, avait trop retenu des exigences de la discipline militaire, trop retenu des sévérités de l'armée.

Dans le peuple son caractère exigeant, violent même, a laissé plus de souvenirs que sa grande intelligence. Il y a une quarantaine d'années, les vieillards racontaient des histoires qui en disaient long sur son manque d'égard, et qui prouvaient que le chatelain de la Vérie était un homme strict, strict sur l'ordre, strict jusqu'à la brutalité. Aussi les bourgeois et les roturiers qui voyaient, en même temps, l'esprit accommodant, conciliant de M. de Badereau, seigneur de Soullans, en arrivaient-ils à détester le seigneur de la Vérie, rigide jus-

(1) Moins de cinq ans après leur mariage, les époux Chamot-Mornet revinrent à Challans. Ce fut pour le mariage d'une sœur cadette : Marie-Pauline Mornet, filleule de « messire benjamin de la salle seigneur de la Vérie » et de « damoiselle marie charlotte pauline Robert de Lézardière ». M. le Curé Tortereau l'avait baptisée le 27 octobre 1760, en présence de l'abbé François Viaud et de la mère du Bienheureux. Le 12 janvier 1785, elle épousait André Baumler, fils majeur de feu Joseph Baumler et de Marie Buchholz, né à Rémérin, en Lorraine, régisseur du château de la Bonnetière, paroisse de St-Urbain (Vendée). Jean-Marie Chamot fut l'un des deux témoins de la mariée. Les deux beaux-frères suivirent des voies opposées. Tandis que Jean-Marie Chamot commençait sa cour au soleil levant, André Baumler, « ancien homme d'armes », prenait part au soulèvement de la

qu'à l'excès sur les droits féodaux, rigide même sur la propreté des allées de son château (1).

Les fils ne semblent pas avoir tenu rigueur à un père si sévère. Quelques instants avant de monter à l'échaffaud, le 7 juillet 1794, le lieutenant de vaisseau Jacques-Paul-Toussaint, et l'élève de la Marine Sylvestre-Joachim, « sur le même morceau de papier », écriront un suprême témoignage d'affection et de gratitude à l'adresse de ce père, évoquant les sentiments que, « dans leur enfance », les parents leur ont inspirés, rappelant la mère et le frère : Jacques-Augustin qu'ils vont rejoindre. Chassin lui-même, malgré toute son antipathie, n'a pu se défendre, en citant intégralement ces dernières lignes de condamnés, de les qualifier de « mystérieux et touchants billets d'adieu ». (Chassin, *La Préparation de la Guerre de Vendée.* Tome I, p. 458).

Plus aimable était la mère du Bienheureux. Très éprouvée par l'incendie du château de la Proûtière, plus éprouvée encore par les massacres de septembre qui lui avaient ravi Jacques-Augustin, elle succombera de douleur, le matin du 21 janvier 1793, deux heures avant l'exécution du Roi, en apprenant, semble-t-il, l'impossibilité de le sauver.

e. La tante Catherine de la Salle

A côté de la mère agit l'une des tantes paternelles : Catherine de la Salle, vieille fille, que l'on trouve si souvent, là même où la présence des grands de ce monde convient et console. C'est le seul membre de la famille qui assiste au baptême du Bienheureux. Le père est à

Vendée. « Il commanda tour à tour, avec Guerry du Cloudy, les deux paroisses de St-Gervais et de St-Urbain ». Il était membre du comité royaliste de Challans. En 1794, après la bataille de Challans et la défaite des troupes royalistes de Pageot, il se rendit au général républicain Boussard qui le reçut amicalement. Malgré Boussard, Baumler fut envoyé à Nantes et exécuté avec un Challandais, Jacques Sire, le 4 août 1794, d'après Chassin ; le 17 août, d'après l'abbé Augustin Simoneau, curé de St-Urbain.

(1) Renseignement dû à l'obligeance de M. l'Abbé Abel Mulot, de Soullans, curé de Fontaine-Chalendray (Charente-Maritime).

ses affaires, les frères et les sœurs à leurs études. Dans l'éducation des nombreux enfants des châtelains de la Vérie, elle seconde la mère, ajoute la note d'un dévouement animé par la piété. Et lorsque l'éducation sera terminée, elle jugera son rôle achevé. Elle quitera la vie facile des châteaux de la Vérie et de la Proûtière, pour suivre, aux Sables-d'Olonne, dans le couvent de Sainte-Croix, l'austère règle des Bénédictines (1). Ainsi Dieu la dirigera vers le martyre, avec ses sœurs, l'année même où périront à Paris, sur l'échafaud de la place de la Nation, ses deux neveux : Jacques-Paul-Toussaint et Sylvestre-Joachim, deux ans après l'immolation de Jacques-Augustin.

f. L'abbé Arraudet, précepteur du Bienheureux

Dès qu'il fut en âge de comprendre, Jacques-Augustin de Lézardière passa sous la direction d'un prêtre qui devait exercer sur lui une salutaire influence : M. l'abbé Jean-Pierre Arraudet, précepteur des enfants du château de la Vérie, futur curé de Poiroux. Il nous faut connaître celui à qui M. et Mme de Lézardière confiaient l'instruction de leurs enfants. C'était un prêtre, un prêtre de Franche-Comté mais qui à Challans même, au château de la Vérie, s'était préparé au sacerdoce, entre le clergé de Challans et celui de Soullans.

Jean-Pierre Arraudet était originaire de Soye, actuellement commune de 290 habitants, dans le canton de l'Isle-sur-le-Doubs, arrondissement de Baume-les-Dames, département du Doubs. Le 10 février 1934, M. l'abbé Monnier, curé de Soye, m'écrivait que cette petite paroisse avait toujours été « une pépinière de vocations religieuses. Les plus célèbres dans le passé et sans doute plus ou moins proches de la famille Arraudet, furent le Père Elisée Pegeot, capucin, mis à mort à Besançon, le 26 novembre 1794, et son arrière-petit-cousin, le Cardinal François-Virgile Dubillard », né à Soye, le 16 février

(1) Après la Révolution, ce couvent de Sainte-Croix devint Petit-Séminaire diocésain, jusqu'à la Loi de Séparation qui le confisqua.

1845, évêque de Quimper et Léon, puis archevêque de Chambéry, où il est mort en 1914.

La famille Arraudet, il y a quelques années, était encore représentée à Soye, par un bon vieillard : M. Jules Arraudet. Elle s'était fixée en ce village franc-comtois, sous Louis XIV : un savoyard, Jean Arraudet, y épousait, le 25 août 1665, une jeune fille de Soye : Françoise Perrin. Nous le savons par les patientes et minutieuses recherches que M. Dornier, archiviste départemental du Doubs, eut la complaisance de faire pour compléter cette biographie du Bienheureux de Lézardière. Du mariage de Jean Arraudet avec Françoise Perrin, devaient naître onze enfants. Le huitième : François Arraudet, né le 31 mars 1678, épouserait Marie Feny, de la paroisse de Maiche (Doubs) et en aurait, le 25 novembre 1705, un fils du prénom d'Antoine.

A son tour, Antoine Arraudet épouserait le 31 mai 1735, à Mancerans, dans le même département, Jeanne-Françoise Cedoz, de cette paroisse. M. Dornier nous apprend qu'Antoine Arraudet devint huissier-audiencier au baillage de Baume-le-Dames.

A Soye, Antoine Arraudet et Jeanne-Françoise Cedoz eurent deux garçons : l'aîné Jean-Piere, naquit le 26 février 1736 et fut baptisé le même jour dans l'église paroissiale, placée sous le vocable d'un évêque martyr — comme celle de Poiroux — sous le vocable de saint Dizier, tué en Alsace, vers l'an 670, après son passage à Soye où il avait fait des miracles, dit une tradition (1).

Comment ce Jean-Piere Arraudet, né en 1736, dans la lointaine Franche-Comté, entra-t-il en relations avec la famille du Bienheureux de Lézardière ? Comment fut-il amené des bords du Doubs aux rives de l'Atlantique ? C'est ce que l'on ignore.

Le frère aîné du Bienheureux, capitaine au Régiment du Roi-Cavalerie, connut-il, au cours de ses déplacements la famille Arraudet ?... Le père du Bienheureux qui avait de multiples relations à Paris et à Versailles,

---

(1) Sur ce saint Dizier, dont la légende fait un évêque de Rennes, voir ce qu'en pense Mgr Duchesne dans ses « *Fastes Episcopaux de l'Ancienne Gaule* ». Tome II, p. 341, note 8.

avait-il eu occasion d'entendre parler des Arraudet, ou bien encore, ceux-ci lui furent-ils recommandés ? On ne sait. La seule chose certaine est que l'on trouve pour la première fois, le nom de Jean-Pierre Arraudet, en Bas-Poitou, au cours de l'été de 1771. Il était alors le commensal de la famille de Lézardière, en son château de la Vérie. La circonstance qui nous révèle sa présence est mémorable : c'est la bénédiction de la grosse cloche de Soullans dont la marraine était la mère du Bienheureux. M. Arraudet assista à la cérémonie, le 10 juillet et en signa le récit sur les Registres Paroissaiux de Soullans. Il signa simplement : « Arraudet ». Il n'était pas encore dans l'état ecclésiastique. A cette date, il avait 35 ans et quelques mois. L'année suivante, il paraît pour la seconde fois, : c'est le 8 avril 1772, à l'inhumation dans l'église de Challans, du corps de « noble enfant Charles-Binjamin Robert de Lésardière » agé de deux ans, frère du Bienheureux. L'acte de sépulture porte que les obsèques se firent « en présence de ses parents et de son précepteur qui s'est soussigné ». Il signe en effet, mais avec les initiales de ses prénoms : « J. P. Arraudet ». A n'en pas douter, M. Arraudet était donc, dès cette époque, chargé de l'instruction des enfants Robert de Lézardière. L'absence de titre ecclésiastique autorise à croire qu'il n'appartenait pas encore au clergé. Mais, vers la fin de cette même année, le 29 octobre 1772, avec Marie-Louise Robert de la Proûtière, il est parrain d'Anne-Esther, sixième sœur du futur martyr. L'acte de baptême porte que le parrain fut « messire pierre jean arraudet sous-diacre et precepteur de la Vérie, représenté par messire Louis gilbert Alexandre binjamin Robert de Lézardière », second frère du Bienheureux. De ce texte il ressort que M. Arraudet était alors dans les Ordres Sacrés et qu'il ne résidait pas actuellement à la Vérie. Il était évidemment dans un séminaire à préparer son avancement au Diaconat. Il est probable qu'il le reçut aux IV^e^ Temps du l'Avent et que, plus tard, il fut ordonné prêtre, car on trouve la preuve de son sacerdoce dans les Registres Paroissiaux de Challans. On y lit que, le 15 août 1773, Rose Gey, âgée de deux mois et demi, morte la veille, « au village des

Echarneaux » (1), fut enterrée, sous le Balet (2) de l'église, par « arraudet Prêtre precepteur de la Vérie ». C'est ainsi qu'il signe l'acte de sépulture. Le 25 août suivant, fête de saint Louis, toujours à Challans, il baptise Pierre-Louis, né ce jour à la Vérie, de Pierre Marchand et de Marie Guittonneau. Les parrain et marraine furent Louis-Gilbert-Alexandre-Benjamin et Marie-Charlotte-Pauline, frère et sœur du Bienheureux (3).

Il est permis de croire que M. Arraudet se plaisait dans cette famille, car il la suivit à Poiroux. Mais là, à en juger par les Registres Paroissiaux, il change son titre de *Précepteur* en celui *d'Aumônier*. Le 2 mars 1774 « en présence et du consetemnt de M. le Curé dudit Poiroux, il baptise le premier enfant que Dieu donne à M. et Mme de Lézardière, depuis leur installation au château de la Proûtière.

M. Arraudet est désormais fixé à Poiroux. Nous l'y retrouverons au château de la Proûtière, puis au presbytère de Poiroux, partageant, pour ainsi dire la vie, puis le sort de cette famille au sein de laquelle la Providence l'avait destiné à donner les premiers éléments des sciences divines et humaines à un futur martyr. Nous verrons qu'il était digne d'un tel rôle.

g. La domesticité du château de la Vérie

Les Registres Paroissiaux nous ont conservé au cours des XVII[e] et XVIII[e] les noms des domestiques du château de la Vérie. Ils nous révèlent qu'une certaine intimité y régnait entre maîtres et serviteurs : ceux-ci choisissant ceux-là pour parrains et marraines aux

(1) Les Echarneaux : c'est une déformatoin patoise. Le nom primitif, on le voit par les anciens Registres Paroissiaux, était : « les ouches à Renaud », les ouches appartenant à un nommé Renaud.

(2) Le Balet, c'était un porche, placé ordinairement à la principale porte.

(3) Le Baptême fut administré par M. Arraudet, mais l'acte fut rédigé par M. Mac-Kane qui écrivit : « madmoseille marie charlotte poline Robert de lézadière ». L'origine irlandaise de M. Mac-Kane explique son orthographe défectueuse. Plusieurs prêtres irlandais exercèrent le saint ministère à Challans au XVIII[e] siècle.

baptêmes ; pour témoins aux mariages. Nous avons déjà vu les maîtres prenant leurs domestiques pour remplacer marraines et parrains absents. Ces menus détails prouvent quelque familiarité, mais aucun n'intéresse directement le Bienheureux.

III

L'ENFANCE DU BIENHEUREUX A CHALLANS
(suite)

Les relations de la famille
Ce qu'il vit et entendit
Les événemnts.

On ne s'ennuyait point à la Vérie. Comment aurait-on pu y trouver le temps long, monotone, avec de nombreux frères et sœurs, avec des oncles, militaires pour la plupart, qui allaient et venaient ? Comment s'ennuyer avec des tantes dévouées, avec un précepteur qui connaissait plusieurs provinces, avec des serviteurs nombreux ? La conversation ne languissait pas surtout quand l'abbé Arraudet discutait avec Mlle Marie-Pauline-Charlotte de Lézardière, sœur aînée du Bienheureux, cette femme qui correspondait avec les érudits et qui a condensé les résultats de ses multiples recherches dans son livre fameux : « *Théorie des Lois Politique de la Monarchie Française* ».

Mais la conversation ne suffit ni à instruire, ni à former. Il y a aussi avantage, grand avantage à sortir. Trop jeune pour comprendre les entretiens de son précepteur avec sa sœur, Jacques-Augustin profitera mieux des promenades, des voyages et des visites.

Les relations de ses parents sont nombreuses.

Avec le clergé d'abord. Je l'ai dit, le curé François Tortereau connaît de longue date les châtelains. Il a à cœur de présider presque toutes leurs cérémonies.

Jacques-Augustin voit aussi les vicaires : les premiers prêtres qu'il connaît sont ceux du clergé de Challans et de Soullans : plusieurs vicaires se succèdent à Challans : Léon Pallardy qui avait été vicaire à Longeville, où les Robert de Lézardières étaient propriétaires, le

sera à Challans de novembre 1765 à septembre 1772. Il sera témoin du Baptême du Bienheureux. Il sera curé de Saint-Philbert-de-Bouaine, de 1772 à 1778. — Jacques Boullanger, d'abord vicaire à Aizenay, est vicaire à Challans d'octobre 1772 à janvier 1773, avant d'occuper la cure de Mareuil-sur-Lay (22 mai 1773-7 juin 1780). Il deviendra chanoine de Luçon. — Pierre-Robert-Victor Coursaud, originaire de Challans même, y est vicaire de mai 1768 à septembre 1770, donc au moment de la naissance du Bienheureux. Il sera vicaire à Saint-Hilaire-de-Talmont, et de nouveau vicaire à Challans de juin 1777 à juin 1783, puis curé de Thiré, où il refusera le serment schismatique. Exilé, le 9 septembre 1792, pour l'Espagne, il reviendra à Challans, comme prêtre habitué. Il y verra le dernier retour des Robert de Lézardière au château de la Vérie et mourra le 2 mai 1804, quelques mois avant la cession de ce château à la famille Boux de Casson, propriétaire actuelle. (16 mars 1805).

Le Bienheureux connaîtra trois autres vicaires : Jacques Petiot, né aux Sables-d'Olonne, le 13 novembre 1744. Vicaire à Legé (Loire-Inférieur) alors du Diocèse de Luçon, puis à la Réorthe ; puis à Challans, de novembre 1770 à décembre 1771 ; et ensuite à la Chaume. Installé, le 14 juin 1778, curé de Saint-Révérend, il y refusera le serment, et y sera arrêté le 28 avril 1793. Il avait connu à Challans les Robert de Lézardière au temps de leur union et de leur apogée. Vingt-deux ans plus tard, il les rencontrerait aux jours de leur dispersion et de leur ruine. Interrogé à Saint-Gilles-sur-Vie, aussitot son arrestation, l'abbé Petiot n'hésita pas à reconnaître que le mercredi de Pâques, 3 avril 1793, il était allé à Vairé et y avait vu « les trois filles Robert ex-religieuses aux Sables. Et leur sœur dite de La Vérie ; la fille Tortereau ex-religieuse y était pareillement ». Interrogé de nouveau aux Sables-d'Olonne, il fut condamné à mort le 30 avril 1793. Le jugement porte que M. Petiot étant à Commequiers, le jeudi de la Passion, 21 mars 1793, « il a mangé avec des ci-devant religieuses qui s'y étaient reléguées, qu'il a luy-même déclaré qu'en se rendant à Vairé, il avait été requis pour confesser les dames de la Salle Lézardière ». Ce même 30 avril 1793, à 3 heures du soir, en sa ville na-

tale, l'abbé Petiot fut guillotiné, victime de la même persécution qui avait déjà immolé à Paris, l'enfant dont il avait vu les premiers pas à Challans, qui bientôt immolerait à Belleville-sur-Vie, les religieuses dont il avait vu la ferveur au cloître sablais des Bénédictines de Sainte-Croix. Entre deux sacrifices des Robert de Lézardière, le sien se réaliserait.

Les deux derniers vicaires que le Bienheureux connut à Challans furent l'abbé Bouhier de la Davière et l'abbé Mac-Kane. Ce dernier résida à Challans de février 1772 à octobre 1774. On ne manqua pas de raconter à Jacques-Augustin que ce prêtre était un irlandais chassé de sa patrie par les ennemis de la Religion. Quant à l'abbé Bouhier de la Davière, il n'était pas un inconnu pour la Vérie quand il arriva en février 1773 à Challans, où il devait rester jusqu'en juillet 1775. François-Louis-Laurent Bouhier de la Davière était né, en 1739, à Noirmoutier où il devait mourir prêtre habitué en 1822. Il appartenait à une famille noble de cette île. Vicaire à Soullans, du 8 novembre 1768 au 6 mai 1771 — donc au moment de la naissance du Bienheureux — puis au Perrier d'août 1772 à décembre de cette année ; à Challans, en 1773-1775, il devint, le 15 août 1775, curé de Saint-Gilles-sur-Vie, et prieur de ce même lieu. Il refusa le serment et s'exila au début d'août 1792. Le 11 septembre de cette année 1792, il était embarqué pour l'Espagne sur le *Marie-Gabrielle*, avec l'abbé Arraudet qu'il avait connu à la Vérie. A son retour, il se fixa au pays natal.

Outre le curé et les vicaires, le Bienheureux connut à Challans l'abbé François-Pierre-Marie Viaud, prêtre habitué en sa paroisse natale lui-aussi, l'abbé Nicolas Dalivaud, ancien curé de Petosse, prieur-commendataire de Saint Madeleine de Froidfond (1), mort à Challans

(1) Le 7 septembre 1773, en la justice seigneuriale de la Baronnerie de Commequiers-lez-Challans, Françoise-Catherine Bouhier de la Vérie, veuve de Claude-Gilbert Robert, chevalier, seigneur de la Salle (grand'mère du Bienheureux), vend à M^re^ Nicolas Daliveau (sic), prieur de Froidfond, la métairie de Fontenie, paroisse de la Garnache, moyennant 6.400 livres et 120 livres de denier à Dieu ; — et la métairie

en 1781. De même, Jacques-Augustin vit l'abbé Letenneur, né à Challans, mort curé de Saint-Hilaire-de-Riez, en 1782. Ce prêtre était fils de Maître Julien Letenneur, chirurgien à Challans. De tous ces ecclésiastiques un seul se laissa gagner par la Révolution : Mre François Viaud qui s'oublia jusqu'à faire le premier mariage civil de Challans. Il était secrétaire de la mairie, lorsque la maladie le terrassa. Il avait pu voir tous les malheurs des Robert de Lézardière, réfléchir sur la fin tragique du Bienheureux. Il mourut à Challans le 31 août 1794, laissant, par écrit, les preuves de son reniement. Ses collègues en impiété l'en récompensèrent en le qualifiant, dans l'acte de décès, de « ci-devant-prêtre ».

La Vérie, à 3 kilomètres de Soullans, ne pouvait ignorer les prêtres de cette paroisse : leur seconde paroisse, auraient-ils pu dire. Au moment de la naissance du Bienheureux, le curé en était, depuis 1759, Gilles-Gabriel Buor de la Mulenière lequel avait été vicaire à Challans de janvier 1756 à novembre 1759. Le 27 octobre 1759, il avait assisté à Soullans aux obsèques de Mre Jolly de Saint Picq, prieur-curé du lieu, et lui avait succédé. Les relations de M. Buor avec les Robert de Lézardière étaient des plus amicales. On en aura la preuve au baptême de la grosse cloche de Soullans. A Mre Buor succéda, tout jeune, Mre Pierre Guillon, homme de grande valeur. Il ne vit les Lézardières, à la Vérie que deux ans, mais ne les oublia pas après leur départ pour Poiroux. La confiance était réciproque. « Messieurs de Lézardière accordèrent, surtout dans les derniers temps, beaucoup de bienvaillance à M. Guillon » (1).

Quant aux vicaires de Soullans, le Bienheureux n'en connut que deux : M. Bouhier de la Davière dont j'ai déjà parlé et M. Jean-François Laîné qui arriva en novembre 1771.

---

de la Benétière, paroisses de Challans et de Coudrie, moyennant 5.600 livres et 120 livres de denier à Dieu. (Archives Départem. de la Vendée. B. 403.).

(1) Cité par M. l'abbé Abel Mulot, dans son Histoire de Soullans. (*La Dépêche Vendéenne,* journal, N° du 19 février 1933).

Un religieux cordelier, originaire de Laval, prêcha le carême, à Challans, en 1770. Ce fut le premier moine que vit le Bienheureux. Il se nommait François Majeune. Il appartenait au couvent de Nantes, dont il était gardien, c'est-à-dire supérieur, quand éclata la Révolution qui devait l'emprisonner, puis l'exiler en Angleterre. Docteur en théologie, orateur réputé, il devait, le 21 juin 1814, prononcer l'oraison funèbre de Louis XVI. Il mourut à Nantes, paroisse de Saint-Donatien, en 1827.

Singulière coïncidence, ce religieux cordelier et le père du Bienheureux, revenant d'exil, se trouvaient à Nantes à la même date, le père du Bienheureux pour y mourir, sur le chemin du retour en Vendée, le 7 juin 1802 ; et le moine pour y prêter, le 8 juin, le serment d'adhésion au sénatus-consulte de Floréal et recouvrer enfin le calme.

Mais ce n'est pas le seul religieux que Jacques-Augustin devait connaître pendant les années de son enfance à Challans. La famille de Lézardière était en relations amicales avec l'abbaye de l'Ile Chauvet, en la paroisse de Bois-de-Céné. L'Ordre des Camaldules y avait été installé en 1679. Au temps du Bienheureux, quatre religieux seulement (trois prêtres et un frère) l'occupaient, acquittant les services et les messes de fondation, et malgré la régularité de leur tenue, la décadence n'en menaçait pas moins le vieux monastère.

Comment la famille de Lézardière était-elle en relations avec ces religieux. Leur riche bibliothèque que la Révolution se chargerait de disperser, attirait-elle Marie-Charlotte-Pauline, la savante de la famille ? Peut-être. Toujours est-il que la famille, à pleins carosses, se rendait à l'île Chauvet, et qu'il y a une cinquantaine d'années, les anciens racontaient encore à ceux de mon âge ces voyages qui ne nous semblaient pas extraordinaires, mais dont les contemporains devaient parler, tant les déplacements étaient compliqués, difficiles. C'est pour leurs excursions à l'île Chauvet que les Robert de Lézardière faisaient le plus souvent atténuer les chaos des chemins. La malignité locale avait alors matière à s'exercer sur les repas que les camaldules offraient aux parents du Bienheureux, et que Jacques-Augustin — comme tous ceux de son âge — ne dédaignait

à des prix modiques » et correspondant vraisemblablement à leurs frais d'alimentation — trois sources principales de revenus : 1° La prébende préceptoriale, fondée en 1571 par Mgr Tiercelin (57) et dont la valeur — variable — ne dépassait guère mille livres. 2° 3.000 livres versées par le « clergé de France ». 3° quelques arrentements et revenus ;

— celui de la somme de 10.000 livres léguée par Mgr de Barrillon « pour la pension des jeunes gens pauvres du diocèse » (58).

— la rente de 100 livres léguée par « Demoiselle Ma-

(57) Cette prébende était attachée à la *préceptorie*. « On appelait ainsi — dit Aillery (*Pouillé*, p. 207) — la charge crée, d'après le concile de Latran, tenu sous Alexandre III, et par le concile de Trente, dans chaque église cathédrale, pour un maître d'école qui enseignerait aux clercs la grammaire et les premiers éléments des sciences. On devait assigner à cette charge le revenu de quelque bénéfice ». Celle de Luçon ne fut créée qu'en 1571, par J. B. Tiercelin. « Pour commencer à répandre les lumières et l'instruction — écrit Mgr de Beauregard (cité par La Fontenelle, p. 309) — ce prélat établit dans son église la charge d'écolâtre, ou maître des écoles, selon que les Etats d'Orléans, en 1563, l'avaient ordonné. Une prébende fut affectée à cet office, qui fut possédé par Michel Papin, depuis doyen. Cet office fut divisé, dans des temps postérieurs, d'abord entre un maître de lecture et d'écriture et un maître de latin. De nos jours, de ce premier office on a fait une place de régent de quatrième dans le séminaire de Luçon. »

Quand il traita avec les Oratoriens pour les établir à Luçon (2e maison de la Société) et leur confier le séminaire, Richelieu avait joint la cure de St-Philbert à un canonicat et à la prébende préceptoriale : « *ad subveniendum victui et aliis nécessitatibus presbyterorum ejusdem Congregationis... assignamus et unimus canonicatum et praebendam præceptorialem... ac etiam curam... S. Philiberti...* » (Cf. *Sem. Cathol.* 1901, p. 929).

On lit au registre des *Collations* de Mgr de Lescure : « 8 avril 1721, Union de la *prébende préceptoriale* de Luçon au Séminaire ».

(58) Voir La Fontenelle (*loc. cit.*, p. 632-33) et du Tressay (t. III, p. 134-136). Cf. *Arch. Vend.* Série G. n° 17. (Inventaire des meubles et ornements que M. de Barrillon avait légués au Séminaire.

rie Bernard, veuve de Paul Auger (de Puybelliard) et « affectée à la pension d'un « jeune homme pauvre se destinant à l'état ecclésiastique », au choix de la famille des Nouhes, chargée de verser la rente (59).

— une rente de 40 livres « établies sur les biens du clergé par le chanoine Pierre de Hillerin, syndic du clergé du diocèse de Luçon au profit du séminaire » (contrat du 16 avril 1721) (60).

— les revenus du prieuré de Marigny — situé dans les marais de la Claye — lesquels consistaient « dans une rente de 80 livres plus une petite borderie de quinze livres » ; plus ceux du prieuré de St-Nicolas de Grues, dont le montant n'est pas déterminé (61) ;

— enfin les revenus du domaine de Montdoré.

Cette propriété — située sur la paroisse des Magnils-Regnier, à proximité de la route de Mareuil, tout près de la ville épiscopale — appartenait à Marguerite Orceau, veuve de Jean Desprez, sieur des Marais. Mgr de Lescure songeait à l'acquérir pour en faire une maison de campagne en remplacement du château des Moutiers sur-Lay, ruiné par les guerres civiles (62). Mais il fut

---

(59) Voir pour détails, du Tressay (*loc. cit.*, t. III, p. 235). Parmi les séminaristes désignés par Gabriel des Nouhes (neveu du vicaire général) du Tressay cite : en 1742 Victor Borgnet, de la Vieille Garnache ; en 1745 André Pépin, du Champ-Saint-Père ; en 1748 et 1750, André Caillé et Pierre Conard, de Luçon.

(60-61) *Arch. Vend.* Série G 17. (Séminaire).

« La chambre ecclésiastique représentant le diocèse fut chargée de l'administration temporelle du séminaire. C'est elle qui perçut fonds et revenus, qui fournit toutes les dépenses, l'entretien de la maison et des meubles. C'est à elle qu'on rendit les comptes ; elle eut à payer les pensions franches et les honoraires des professeurs... Le 13 décembre 1716 l'évêque avait fait un emprunt de 25.000 livres sur le clergé du diocèse, au profit du séminaire ; quatre ans plus tard (16 août 1720) un contrat de rente fut établi sur les biens du clergé par M. d'Hillerin, prêtre, docteur de Sorbonne, prévôt de la cathédrale de Luçon, commis par la chambre ecclésiastique, et le R. P. Jacques Babaud, de la Compagnie de Jésus, procureur-syndic du séminaire. Cette rente était prise sur les *bénéfices du diocèse* ». (*Sem. cathol.* 1908, p. 136 et 139).

(62) Voir La Fontenelle (p. 666). « Ce domaine appartenait

devancé par les Pères — représentés par le Père Lefèvre, syndic du collège de Fontenay — lesquels, le 13 août 1706, acquirent le domaine pour une somme apparente de 4.500 livres (63). On peut se demander à quel titre le collège de Fontenay était intervenu dans cette affaire. Le contrat de 1701 portait que « ledit séminaire (de Luçon), sera et demeurera uni à perpétuité au collège que les RR. PP. ont en la ville de Fontenay... »

A cette clause l'évêque n'avait pas pris garde, d'autant que l'acte reproduisait dans son ensemble celui de 1694 (64). La déception qu'il éprouva de l'affaire de

---

à une vieille veuve, simple, infirme et aveugle : et comme elle se laissa persuader que ce serait une très bonne œuvre de donner son domaine aux Jésuites, elle les en gratifia effectivement par une vente simulée. M. de Lescure fut très mécontent d'être frustré de ses espérances et il y eut du froid pendant quelque temps entre lui et les Révérends Pères... Plus tard des démarches faites à propos rétablirent la bonne intelligence entre l'évêque et les Jésuites, qui s'empressèrent de bâtir là une maison de campagne que Mgr de Lescure pouvait considérer comme sienne. Ils se firent accorder un secours de 1.300 livres par le clergé du diocèse. Mais en leur versant cette somme (20 février 1708), on obligea les Révérends Pères à stipuler que si, dans la suite, une autre société que la leur occupait le séminaire, ils auraient l'option ou de rendre la somme ou de céder le fond pour ce qu'ils avaient dépensé ».

(63) Une requête adressée, le 22 avril 1735, à Mgr l'intendant de la généralité de Poitiers, par le P. « Joseph Faure sindic du séminaire de Luçon » à propos du « *domaine* ecclésiastique » de Mondoré, contient un extrait du contrat de vente « reçu par Goguet et Ballard, notaire royaux, le 9 *aoust* 1706, consenty par demoiselle Marguerite Orceau, veuve de Jean Desprez, escuier, sieur des Marais, au Révérend Père Jacques Lefèvre, sindic du collège de la Compagnie de Jésus, de la maison et mestairie de Mondoré, paroisse des Magnils, ses appartenances et deppendances tant nobles que rosturières pour la somme de 4.500 livres... »

On peut inférer de ce document (A. V. série G.) que l'acte fut passé à *Fontenay-le-Comte*, à une date antérieure à celle qui est indiquée ci-dessus. Quant à Marguerite Orceau, nous savons, par Beauchet-Filleau (*Diction.*, III, 114) qu'elle *agissait comme veuve* dès le 1er février 1700.

(64) Voir Garriguet : *le Grand Séminaire de la Rochelle*, p. 21.

Montdoré l'amena à réfléchir aux inconvénients d'une disposition qui subordonnait son séminaire à une maison située non seulement dans une autre ville, mais dans un diocèse étranger.

Aussi, lorsqu'en 1710, les Pères Jésuites excipèrent de cette clause et obtinrent à cet effet des lettres patentes, l'évêque déclara que ce qu'avait jugé bon Mgr de la Frézelière ne lui paraissait pas acceptable et qu'il refusait d'y souscrire. On crut opportun de ne pas insister : les lettres patentes ne furent pas enregistrées ; la maison de Montdoré fut mise à la disposition du Séminaire — et administrée — comme le reste du temporel par la Chambre Ecclésiastique diocésaine (65). Une chapelle y fut aménagée ainsi qu'une salle d'exercices et un réfectoire ; elle devint une « maison de récréation » à l'usage des séminaristes, qui en eurent la paisible possession jusqu'en 1758.

Nous avons vu que le R. P. Louis des Nouhes fut nommé, en 1701 supérieur du Séminaire. Il était auparavant (1695-1701), principal du collège de Puygarreau (à Poitiers) (66), après avoir enseigné trois ans la rhétorique en celui de Fontenay-le-Comte. La famille à laquelle il appartenait habitait depuis le XIV[e] siècle la région de Chantonnay. La branche aînée — dite de la Tabarière — avait passé, avec Jacques des Nouhes, époux d'Anne de Mornay, au parti calviniste ; à la branche cadette, qui avait pour tige Nicolas des Nouhes, héritier du

---

(65) Cf. *Sem. cathol. de Luçon ;* 1908, p. 137.

(66) Le collège de Puygarreau — fondé en 1478, par Françoise Gillier dame de Puygarreau, veuve de Jean Barbin, conseiller au Parlement — fut acheté en 1605, par le Corps de Ville, qui le céda (1607) aux PP. Jésuites ainsi que ceux de Sainte-Marthe (fondé en 1494) et de Montanaris (fondé en 1507). Les Jésuites, établis à Poitiers depuis 1570 et auxquels Henri IV venait de confier la direction du *collège royal* (1604), firent de Puygarreau leur pensionnat ; il communiquait avec leur maison par un passage souterrain dont la voûte s'écroula sous le poids d'une charette et fut remplacé par un passage couvert par-dessus la rue (du collège).

Voir Beauchet-Filleau : *Diction.*, t. I, p. 280 et *Bullet. des Antiq., de l'Ouest,* 1841, p. 210-215.

Pally, dont elle prit le nom, se rattachait Gabriel, « chanoine-chantre en dignité, vicaire général de Luçon, abbé commendataire des Fontenelles », etc. (67), né en 1644, décédé en 1730. Le *Dictionnaire des Familles du Poitou* ne lui donne point de frère qui fût ecclésiastique et qui eût nom *Louis ;* mais il avait deux cousins (neveux bretons) qui furent tous deux chanoines de Luçon : l'un *Gabriel-Charles* qui testa le 27 janvier 1750 ; l'autre *Louis* (1694-1785), qu'il n'y a point lieu d'identifier avec le supérieur de Luçon, car, s'il mourut très âgé, il eût été bien jeune en 1701 pour diriger le Séminaire (68). Faut-il conclure qu'il existe une lacune dans la documentation de l'auteur du *Dictionnaire*, et que le P. Louis des Nouhes fut effectivement le frère de Gabriel des Nouhes de Beaumont-Pally ? Quoi qu'il en soit, nous n'avons guère de renseignements sur son ministère à Luçon. On le voit assister à l'inventaire de 1702 et figurer dans un document du 28 août 1710 où il est mis en possession d'une copie vidimée des Lettres patentes de 1663 (69). En 1711, il accueillit avec sympathie L.-M. Grignion de Montfort et fut témoin de son extase ; il put entendre prêcher à la cathédrale « l'énergique missionnaire (70). Il demeura en fonctions jusqu'en 1718.

La durée normale du son supériorat — car elle était régulièrement de six ans — laisse supposer « une situation assez délicate ». De fait, nous avons vu que la décision de Mgr de Lescure rencontra, au début, certains obstacles, pour avoir (dit un mémoire du temps) « préféré des Jésuites, de quelle part ils vinssent à des per-

---

(67) Voir ci-dessus, note 18 et *Archives histor. du Poitou,* t. XXII, p. 252-253. « Ordonnance de M. de Maupeou, en faveur de Gabriel des Nouhes, écuyer, abbé des Fontenelles, de René-Thomas des Nouhes, écuyer, sgr de Beaumont et du Pally, son frère..., par laquelle ils sont maintenus comme nobles et écuyers, en date du 3 août 1700 ».

(68) Cf. du Tressay, *loc. cit* (III, 234-236, 250-252 et 301-303) et ci-dessous (chap. V).

(69) *Semaine Cathol.*, 1908, p. 98 et 1907, p. 1010 (Cf. ci-dessus, n° 56 et chap. V.).

(70) Cf. Laveille : *L.-M. Grignion de Montfort,* p. 344-347.

sonnes diocésaines » (71). Il est donc vraisemblable que l'évêque ait désiré garder une certain temps à la tête de son Séminaire, un prêtre qui fût originaire du diocèse et proche parent d'un membre éminent du Chapitre.

Le P. des Nouhes eut pour successeur le P. *Jean Landreau*. Nous inclinons à croire — à cause de son nom — qu'il était, lui aussi, originaire du Bas-Poitou. Tout au moins se trouvait-il acclimaté dans le diocèse ; car c'était un des ouvriers de la première heure ; il avait, depuis 1701, rempli successivement les fonctions de directeur du Séminaire et de ministre (ou assistant) du supérieur. Il était donc assez naturel qu'il lui succédât, et que, pour les raisons que nous avons dites, il restât longtemps en charge. De fait, il ne quitta Luçon qu'en 1739, remplacé par le P. *Marc-Antoine Lafite* — vraisemblablement d'origine méridionale — sur lequel Sommervogel (l'historien de la Compagnie) ne nous donne aucun renseignement ; pas plus, du reste, que sur ses deux prédécesseurs.

Par contre, il est plus explicite sur le P. Nectoux, qui fut nommé supérieur en 1744. Bas-Poitevin (comme le P. des Nouhes et le P. Landreau), Charles-Auguste-Lazare Nectoux était né le 30 novembre 1698 à St-Laurent-sur-Sèvre, alors du diocèse de la Rochelle. Il entra au noviciat le 17 septembre 1714 ; professa la rhétorique au collège de Tulle (dont l'évêque, Mgr de Rastignac, avait été théologal de Luçon) (72) ; puis fut nommé vice-recteur du collège de Fontenay. C'est de là qu'il vint à Luçon (1644) : il y resta huit ans. En fut-il chassé — comme le prétendent les *Nouvelles Ecclésiastiques* (73) — par Mgr de Verthamon ? Toujours est-il

---

(71) *Arch. Vend.*, G. Séminaire de Luçon (n °18).

(72) Il avait été sacré (janvier 1722) — ainsi que l'abbé de Foudras de Courcenay (coadjuteur de Poitiers) — par Mgr de Lescure, dans la chapelle des Jésuites de la Rochelle. Dès 1723, il fut nommé archevêque de Tours. (Cf. du Tressay, III, 201, et la Fontenelle, p. 703-704 et 714-715. (Voir ci-dessous note 98).

(73) 1756, p. 191. Voir ci-dessous, note 107.

qu'il devint en 1752, recteur du collège de Poitiers (74). C'est de là (en 1756) qu'il écrivit au P. Birotteau, procureur du Séminaire de Luçon, une lettre dont nous parlerons bientôt (75). Il venait d'être envoyé à Bordeaux comme provincial lorsque la Compagnie fut supprimée. Il se retira à Dax, où il mourut (après 1762) (76).

Il fut le dernier provincial d'Aquitaine.

Le P. Charles Michelin fut le dernier supérieur jésuite du Séminaire de Luçon (1752-1758). Né à Saintes, le 17 février 1707, il fut admis au noviciat le 6 septembre 1726. Il avait enseigné pendant neuf ans la philosophie au collège de Tulle. « On ne connait de lui, dit Sommervogel (77), que des thèses de théologie soutenues à Tulle, le 17 août 1748, sous la présidence de Mgr Charles du Plessis d'Argentré. Sur son rôle à Luçon et la lutte qu'il eut à soutenir contre Mgr de Verthamon nous apporterons ci-dessous les précisions utiles.

Il nous reste à dire un mot de quelques professeurs qui se sont distingués à divers titres au cours de ce demi-siècle.

Le P. François Patinier (né en 1667) enseigna, dès 1701, la théologie scolastique à Luçon. En 1705 — remplacé par le R. P. Fau (1706-1713) — il fut envoyé à Bordeaux où il fut pendant onze ans professeur de théologie, puis préfet des études supérieures ; de mars 1722 à octobre 1734, il dirigea le Séminaire de la Rochelle (78) et mourut à Bordeaux en 1742.

Le P. Louis Desminières professa dix-huit ans à

---

(74) « La mémoire du P. Nectou, qui était un homme de mérite — dit la Fontenelle (p. 784, note 1) — s'est conservée à Poitiers, parmi les amis des Jésuites. Du reste, on a été jusqu'à lui attribuer le don de prophétie ».

(75) Une autre lettre — datée de Luçon (3 février 1746) — a été publiée par le R. P. Bouniol : *Vie du P. Cayrou*, p. 393.

(76) On trouve une notice sur lui dans les *Lettres annuelles de la Province de France* (1866-67, p. 55-63). Sa correspondance après la Suppression, est à Sumancas-Loyola et Malaga (Copie à Toulouse : *Arch. prov.)*.

(77) Tome V, p. 1077.

(78) L. Garriguet : le *Grand Séminaire de la Rochelle*, p. 24-26 et *Répertoire* : article *La Rochelle*.

Luçon (1717-1735), avant de devenir recteur du collège de Fontenay (1735-1738) (79).

Le P. Jean Babaud — un des premiers collaborateurs du P. des Nouhes — exerça, pendant 45 ans, les fonctions de procureur (et de syndic). De 1715 à 1725, il fut chargé des cours d'Ecriture Sainte. Il fut remplacé, en 1746, par le P. Birotteau (80).

Un des plus curieux et des plus originaux de cette série paraît avoir été le P. Julien Bonin qui professa au Séminaire de Luçon, vingt-cinq ans de suite (1713-1738). Il était d'ailleurs Bas-Poitevin, et, qui plus est Luçonnais, ayant vu le jour dans la petite ville épiscopale, le 21 juillet 1686, et il passa vraisemblablement du Séminaire au noviciat. Sa carrière et ses travaux nous révèlent les aspects multiformes de son esprit. Il manifesta de bonne heure ses goûts pour l'astronomie puisque, dès 1710, il publiait, dans les *Mémoires de Trévoux* (81), deux *observations sur les éclipses,* qu'il avait faites à Bordeaux (du 13 au 28 février). En 1726 la même revue (82) accueillait une autre étude sur une éclipse observée à Luçon, le 23 septembre ; en 1735, alors professeur de théologie scolastique, il rédigeait une note « sur une lumière septentrionale » qui parut l'année suivante (83). Egalement versé dans les lettres, il lut en séance publique de l'Académie de Bordeaux (25 août 1748) une « Dissertation sur l'année d'exil d'Ovide ». Un *Somnium, carmen anacreonticum* de lui figure dans le recueil publié par Habasque : Vers sur la naissance du duc d'Aquitaine, célébrée au collège des Jésuites de Bordeaux en 1753.

Sa carrière professorale à Luçon fut assez variée : il y enseigna d'abord la grammaire, les humanités et la rhétorique (1713-1719) ; puis la philosophie (1719-1725) ; la casuistique (1724-1728) ; la théologie scolas-

---

(79) Voir *Revue du Bas-Poitou :* 1940, p. 294. Il y succédait au P. François Dudon (1732-1735) et fut remplacé par le P. Jean La Brissonnière (1738-1740).

(80) Cf. ci-dessous p. 181.

(81) P. 1089-1097.

(82) *Ibid.,* p. 1956-1967.

(83) *Ibid.,* 1736, p. 37.

tique (1728-1738). Il partit alors pour Bordeaux où il vécut jusqu'en 1760.

Les *Nouvelles Ecclésiastiques*, rédigées par un de ses compatriotes *(Fontaine de la Roche)* (84), lui décochèrent plusieurs traits venimeux qui tendaient à le repré-

---

(84) Jacques Fontaine était en effet Bas-Poitevin d'origine. Il naquit à Fontenay-le-Comte, le 5 mai 1688. Entré dans l'état ecclésiastique, il s'attacha au diocèse de Tours. Tonsuré à 13 ans (1701), bénéficier à 21 (1709), prêtre à 24 (1712), il devint alors chapelain de l'hôpital général de Tours et conseiller de l'archevêque janséniste, Ysoré d'Hervault (1693-1716). Devenu lui-même Janséniste — et nommé à la cure de Manthelan (entre Loches et Sainte-Maure) — il *appela* de la Bulle *Unigenitus*. Mgr de Rastignac — qui passa de Tulle à Tours en octobre 1723 — ayant pressé le clergé d'accepter la Constitution, Fontaine, après une courte polémique avec le prélat, quitta le diocèse et se réfugia, à Paris, chez les abbés Desessarts. Alexis ne tarda pas à lui confier la direction — et la rédaction — de la feuille hebdomadaire qu'il venait de créer : les *Nouvelles Ecclésiastiques*. Il prit alors le nom *d'abbé de la Roche*. De sa retraite mystérieuse — que la Police ne put jamais découvrir, non plus que son imprimerie clandestine, établie au quartier Saint-Jacques, près de la rue de la Parcheminerie — « celui que les Constitutionnaires surnomment le *gazetier*, le *calomniateur public*, sut habilement tirer l'essentiel des renseignements, souvent diffus, que de zélés partisans lui adressaient de toutes les parties du royaume... ». « Journal de combat, plus encore que d'information, les *Nouvelles* — ajoute Préclin — contiennent des commentaires sur les acteurs et sur les actions ». Quelques-uns du parti lui reprochaient la violence et la partialité fatigante de ses commentaires. « Ils ne comprenaient pas que seules les attaques personnelles et les insinuations doucereuses donnaient de la vie à une gazette qui fût devenu vite ennuyeuse ». « Il avait, dit L. Séché, le croc dur, la répartie vive et jouait serré comme il convient avec un adversaire redoutable ». Il s'en prit plus particulièrement aux Jésuites, qu'il attaqua sans cesse et par tous les moyens ; et il se peut qu'il ait largement contribué au mouvement qui les fit supprimer (1764). Toujours est-il qu'il ne put jouir de son triomphe, car il mourut, à Paris, le 26 mai 1761. Après lui les *Nouvelles Ecclésiastiques* furent rédigées par Guénin de Saint-Marc et Mouton.

(Voir Préclin : *les Jansénistes du XVIII^e siècle*, p. 135-

senter comme un sectaire exalté et naïf (85), c'est-à-dire comme un adversaire déclaré du Jansénisme (86). A cette époque, d'ailleurs, le diocèse de Luçon avait à

137; L. Séché : *les Derniers Jansénistes*, t. I, p. 96 ; Michaud : *Biographie universelle*, t. XIV, p. 314-315.

(85) *(Nouvelles Eccl.* 1739, p. 68) : « Un Jésuite, professeur de théologie au Séminaire de Luçon, le P. Bonnin, ayant demandé naïvement au curé des Sables-d'Olonne sa pensée sur ce qui concerne M. de Luçon (Mgr de Verthamon), cette lettre est *tombée en original entre les mains du Prélat.* Une des conclusions du Jésuite est qu'après avoir douté *de quelle religion étoit cet évêque,* on l'avoit enfin démasqué et *qu'il étoit Janséniste.* L'évêque, justement offensé de l'insolence d'un homme à qui les jeunes théologiens de son diocèse étoient confiés, manda le Supérieur et lui ordonna de signifier de sa part au P. Bonnin qu'il eût à sortir en 24 heures du Séminaire et du diocèse. Ce qui a été exécuté. Ce Jésuite est, dit-on, un des *incommunicants* de sa Société, et il avoit coutume d'employer une partie du temps de sa classe à sonner le tocsin et à faire contre les prétendus jansénistes les plus fougueuses déclamations : « *La corde à ces gens-là* (disoit-il), *la corde ! C'est le seul moyen d'en purger l'Eglise et l'Etat !* »

(Voir également *N. E.*, 1758, p. 197). Il y est accusé de continuer — à Bordeaux, où il fut envoyé, quand il dut quitter Luçon — ses menées antijansénistes, de réchauffer le zèle de ses anciens élèves, et notamment d'avoir dit, au curé de St-Hilaire-de-Talmont, venu lui faire visite, en parlant de M. de Verthamon : « *Nous le poursuivrons jusqu'aux enfers !* »

(86) On pourrait également signaler le P. Jean Sadry, qui fut professeur de théologie scolastique au Séminaire de Luçon (1703-1706) ; puis recteur du collège de Fontenay (1706-1709) ; enfin supérieur du Séminaire de la Rochelle (1710-1722). On le range parmi ceux qui, soit à Luçon, soit à la Rochelle ont prêté leur concours à la préparation de l'*Instruction pastorale* de 1710 (Voir ci-dessus, p. 154).

On nous permettra de mentionner ici un autre Père, que le Séminaire de la Rochelle compta parmi ses plus illustres professeurs. Il n'enseigna point à Luçon, mais il était originaire du diocèse : le R. P. Bonaventure Giraudeau. Né le 2 mai 1697 à Saint-Vincent-sur-Jard, il entra dans la compagnie de Jésus au sortir du Séminaire (de Luçon) et fut professeur à Marennes le 15 août 1730. Professeur au Collége des Jésuites de la Rochelle, puis secrétaire (à Rome) du

subir un nouvel assaut du Jansénisme ; mais, cette fois, l'évêque était parmi les assaillants.

III

Même après la mort de Mgr de Lescure, le Séminaire vécut cependant des années relativement paisibles. Michel-Celse Roger de Rabutin-Bussy (1723-1736), fils du trop célèbre cousin de la marquise de Sévigné, était « un homme de beaucoup d'esprit et d'un goût exquis » ; poète à ses heures, il correspondait avec Vol-

---

Général, il revint à la Rochelle vers 1743, et enseigna au Séminaire les langues orientales — le grec et l'hébreu — jusqu'à l'expulsion (1762). De 1751 à 1755, il publia, à l'usage des élèves de cinquième, quatrième, troisième, seconde et rhétorique, cinq petits volumes gradués d'*Introduction à la langue grecque.* (J'ai sous les yeux le premier volume, où il expose dans une préface tout-à-fait humoristique, sa « méthode de l'enseigner d'une manière également aisée et profitable ». En 1757, il publiait un dictionnaire hébraïque, auquel il donnait un titre trop long (15 lignes) pour qu'on le reproduise ici *(Praxis linguae sacrae... complectens grammaticam et dictionarium hébraïcum, chaldaïco-biblicum et rabbinicum,* etc...). On lui doit aussi : *Histoires et paraboles du P. Bonaventure* (1766) ainsi que l'*Evangile médité et distribué pour tous les jours de l'année* (1774). Ce dernier ouvrage fut publié par l'abbé Duquesne, sur l'ordre de Mgr de Beaumont, qui ne voulut pas, semble-t-il, que l'ouvrage parût sous le nom d'un Jésuite ; mais dans la seconde édition l'abbé Duquesne signala toute la part qui revenait au véritable auteur. En 1757, l'*Année littéraire* (de Fréron) publia l'*Aixiade* (poème en 20 chants dont la dédicace comptait *4 vers,* et chaque chant *un seul vers).* Il s'agissait dans cette plaisanterie de « l'Isle d'Aix, conquise par les Anglais ». Le P. Bonaventure décéda le 14 septembre 1774, aux Sables-d'Olonne, où il s'était retiré.

Voir *Revue de Saintonge et d'Aunis,* t. III (p. 274 et 372) et t. IX (p. 128). — De la Bouralière : *Biographie poitevine* (Mémoires des Antiq. de l'Ouest, (1907 p. 260-261). — Beauchet-Filleau : *Dictionnaire* (t. IV, p. 196-197). — C. Merland : *Biographies Vendéennes* (t. II. p. 413-434). — Jouyneau des Loges (Affiches du Poitou, 1806). Cf. ci-dessous (chap. V.).

taire et devint membre de l'Académie française (1732) (87).

Cet homme de goût, évita de prendre parti dans les querelles théologiques ; il chercha même à les apaiser en publiant (1724) un « catéchisme abrégé, propre à instruire les petits et à édifier ceux à qui Dieu a donné un esprit plus élevé » (88), et il sut gré aux directeurs de son séminaire de tenir leurs élèves à l'abri de ces excès. Mais, comme il n'aimait pas les adversaires de la Bulle *Unigenitus*, en qui il voyait des factieux et des semeurs de troubles, ceux-ci ne manquèrent pas d'éplucher ses mandements et ses actes (89) ; d'assurer à plu-

---

(87) Voir La Fontenelle *(loc. cit.* p. 712-727) et Auger *(Biogra. universelle* de Michaud, t. VI., p. 244) : Il remplaça La Mothe à l'Académie française, ce qui fait dire à Auger, son biographe, qu'on « remplaça le plus aimable des geus de lettres par le plus aimable des gens de cour ». Cf. aussi du Tressay *(loc. cit., t.* III., chap. III), qui porte sur ce prélat un jugement d'une sévérité peut-être excessive.

(88) Mandement du 25 juillet 1724. La Fontenelle *(loc. cit.)* en cite quelques passages ; en particulier celui-ci qui nous montre l'esprit de conciliation du nouvel évêque : Nous vous ordonnons de l'enseigner seul, à l'avenir, dans toutes les paroisses du diocèse. Notre intention n'est pas néanmoins de supprimer les précédentes instructions dont vous vous êtes servis jusqu'ici. Nous sommes bien éloigné de la présomption de croire que nous puissions vous annoncer rien de meilleur que ce qui vous a été enseigné par les *grands hommes* qui nous ont précédé... Cependant en nous renfermant ainsi dans les bornes d'un abrégé, nous laissons à votre prudence d'étendre les vérités dont vous trouverez ici les principes, suivant l'âge et la capacité de ceux que vous aurez à instruire ».

(89) *Nouvelles Ecclésiastiques* : 1728, (p. 159) et 1729 (p. 44, 46, 59).

On y dénonce l'évêque de Luçon comme l'un des signataires de la lettre des 31 évêques au Roi, contre la Consultation des 50 avocats, dans l'affaire de l'évêque de Senez. On y parle aussi à plusieurs reprises, pour le railler et le *censurer*, du mandement que le prélat adressa à ce sujet au clergé de son diocèse. « Le mandement de M. l'évêque de Luçon a été reçu au chapitre d'une voix unanime. M. de Butigni, sous-doyen — qui avoit depuis peu annoncé à Monsieur notre évêque son *appel secret* de la Constitution — n'a

sieurs reprises, que Louis XIV l'ayant délibérément écarté de l'épiscopat, c'est au Régent qu'il devait la « grâce » d'y être parvenu (90).

---

rien oublié pour détourner les grands vicaires de proposer l'acceptation de ce mandement. Représentations vives, adjurations pathétiques : tout a été employé ; mais n'ayant pu ébranler séparément ces Messieurs, il n'a pas cru devoir s'opposer, seul ou peu escorté, à tout le chapitre en corps. Il ne s'est point trouvé à l'assemblée. MM. de Butigni jeune et Coutin, chanoines, qu'on sait aussi avoir *appellé secrètement* avec feu M. Dubos, doyen, et quelques autres, se sont de même *battus* en *retraite*... pour ne point prendre part à cette œuvre de ténèbres... » (février 1729).

« Le mandement de M. l'évêque de Luçon contre les 50 avocats n'a pas encore été envoyé — 26 mars 1729 — aux communautés de cette ville, si ce n'est au Séminaire. Les ordinans ont été néanmoins supris comme les autres que cinquante avocats catholiques — que l'on doit présumer savoir leur religion — aient pu faire dans un petit écrit quatre fois plus d'hérésies que Jansénius n'est accusé d'en avoir fait dans son gros *Augustinus*. Et cela n'a pas empêché que ces Séminaristes, suivant les conseils de leurs maîtres, n'ayent applaudi sans examen à la censure des 25 propositions extraites de la *consultation* ».

Un peu plus loin (p. 59) la feuille janséniste analyse — à sa façon — et censure le susdit mandement.

Voir également sa réponse « schismatique » à une lettre des principaux habitants des Sables « pour lui porter plainte contre les *déclamations outrageantes* du S^r^ Durand, son grand vicaire, au cours d'une mission à Olonne » (*N. E.* 1732, p. 82). A propos de la mort du sous-doyen M^re^ Georges de Butigny — « homme de grande érudition, recommandable pour ses mœurs, sa charité, son zèle, etc. ; Directeur du Séminaire, promoteur du Diocèse sous Barrillon » — qui s'obstina jusqu'à la fin dans son opposition à la *Constitution* et auquel le Chapitre refusa les obsèques religieuses ; et au sujet de l'intervention — assez étrange — du prieur de Saint-Michel-en-l'Herm et de la sanction qui s'ensuivit, cf. *N. E.* 1730, p. 9 et 241, et 1731, p. 42. Voir aussi — pour la mise au point — La Fontenelle (p. 724-25) et du Tressay (III, 229-230).

(90) « ...M. de Rabutin — qui vint après (M. de Lescure) — était-il propre à réparer de si grandes pertes ? Nous n'avons pas besoin de le faire connaître ; il l'est assez, et même trop. Louis XIV l'avait délibérément exclu de l'épiscopat ;

Par contre les libellistes comblèrent d'éloges son successeur : Samuel-Guillaume (91) de Verthamon de Chavagnac (1737-1758).

Le nouvel évêque, en effet, appartenait corps et âme au *parti des appelants ;* dans le diocèse on ne tarda pas à s'en apercevoir et à s'en inquiéter (92). Pourtant au début, les choses continuèrent d'aller leur train sans heurt apparent ; mais on a l'impression que les adversaires s'observent avant d'en venir aux mains...

En 1743, le chapitre, excédé par l'attitude de l'évêque à son égard, se décida à lui faire présenter, par quatre chanoines, un *mémoire,* où s'inscrivaient treize griefs d'inégale importance, mais qui révélaient une

---

mais relevé de cette exclusion pendant la Régence, il obtint l'évêché de Luçon dans une nomination fameuse, dont les *Jansénistes* (selon M. le Régent) *devoient être bien contens, puisqu'il avoit tout donné* (disoit-il) *à la grâce et non au mérite.* Par indifférence, beaucoup plus que par prévention, cet évêque continua (disons mieux) laissa continuer aux Jésuites tout le mal que son prédécesseur immédiat avoit fait par ignorance et par goût ». (*N. E.* 1756, p. 65).

En 1735 (p. 209) les *N. E.* citent le cas de « M. Arnauld, théologal du diocèse de Sisteron, exilé depuis plusieurs années par une lettre de cachet, qui le relégua au Séminaire des Jésuites de Luçon ».

Déjà, en 1728 (cf. Tables t. I. p. 516), l'archevêque de Tours (M. de Rastignac), usant du même procédé, avait « exilé François Galloche, curé de St-Pierre de Preuilly, chez les Jésuites de Luçon ». Le même sort eût atteint Jacques Fontaine, s'il n'avait quitté précipitamment le diocèse. (Voir note 84). Plus tard le gazetier janséniste complimentera copieusement l'archevêque de Tours pour son attitude dans l'affaire Pichon. (Cf. notes 97 et 98).

(91) Et non pas *Stanislas,* ainsi que le prénomme — par distraction — le savant auteur des *Jansénistes du XVIII^e^ siècle* (Cf. 145 et 315). Voir également (p. 317 et 319). *Solenfant,* appliqué à un prieur-curé de Péault (1754-1761), qui s'appelait effectivement Jean *Folenfant,* et qui devint ensuite curé de la Bretonnière. (Cf. *Chron. parois.,* t. II, p. 123). Il était (croyons-nous) le frère de Charles-Hugues Folenfant, prieur-curé de la Couture (1745-1783). Voir *Mélanges,* t. I^er^, p. 471).

(92) Voir ci-dessus, note 85.

hostilité depuis longtemps contenue (93). Les démêlés qui s'en suivirent semblèrent détourner Mgr de Verthamon de la tâche spéciale que lui avaient assignée ses amis. Un jour vint cependant où brusquement l'orage éclata. Un petit livre — autour duquel on avait fait naguère un certain bruit — servit de prétexte à l'offensive et permit à l'évêque de s'en prendre au Séminaire, qui lui apparaissait, à juste titre, comme le centre de la résistance.

Le P. Pichon S. J. avait publié en 1745, sous le titre : « *L'esprit de J. C. et de l'Eglise sur la Communion fré-*

---

(93) Voir La Fontenelle : *loc. cit.*, p. 732-738. Pour donner une idée du genre — et du ton — de la controverse, citons-en quelques extraits :

« III. Feu Mgr de Lescure a légué au séminaire de cette ville ses effets, dont le produit net rend environ 1.100 livres de rente, qui doivent être employées, suivant son intention, à élever dans le dit séminaire de jeunes ecclésiastiques à la prêtrise. Il est porté par son testament, que *ces sujets seront choisis par ses successeurs évêques et par le chapitre qui prie Monseigneur de lui donner la part qu'il doit avoir à cette nomination...* »

V. Monseigneur est prié de se conformer aux usages de son église, fondés sur le droit commun. Et en conséquence. lorsqu'il assiste à la sainte Messe ou aux offices, pendant l'hiver, de porter, sur le rochet, le manteau de chœur noir, doublé par devant de velours violet et le camail à longue queue comme ont fait Nos Seigneurs ses prédécesseurs...

VII De rendre le salut à ceux qui entrent au chœur, lorsque Monseigneur assiste aux offices, suivant l'usage.

VIII. De se conformer à l'usage de quitter ses souliers pour l'adoration de la Croix, le jour du vendredi-saint.

X. De faire mettre le *carreau*, à l'offertoire, lorsque Monseigneur officie, et le laisser libre, sans mettre les pieds dessus, afin que les assistants, qui vont baiser l'anneau, puissent s'y mettre à genoux... »

Depuis une vingtaine d'années l'attitude du chapitre à l'égard du jansénisme avait totalement changé (Voir ci-dessus, note 89). En 1746, son doyen, Mre Pierre Mauclerc de la Musanchère, nommé à l'évêché de Nantes, se fit sacrer dans l'église des Jésuites à Paris.

Celui qui l'avait précédé — Mre d'Andigné (1725-1732) — et qui fut ensuite (1733-1736) évêque d'Acqs (Dax), partageait évidemment les mêmes idées. En 1723, étant alors ar-

quente », un ouvrage qui avait eu plusieurs éditions (94) et reçu l'approbation de plusieurs évêques, en France et à l'étranger (95). Violemment pris à parti par les

---

chidiacre (d'Aizenay), il prononça l'oraison funèbre de Mgr de Lescure « avec un applaudissement universel ». C'est lui qui fut chargé par le chapitre de faire auprès du sous-doyen, G. de Butigny (1730), d'instantes — et infructueuses — démarches pour l'amener à la soumission.

Quant au vénérable Charles Dubos (mort en 1723), le choix qu'il fit de MM. de Butigny et Coutin pour exécuteurs testamentaires permet de supposer quelles étaient les sympathies — et les tendances — de l'ancien vicaire général de Mgr de Barrillon. Mais faut-il en croire les *Nouvelles Ecclésiastiques* quand elles le rangent parmi les « appelants secrets ? » (Cf. note 89).

Sur la nomination, à l'évêché de Nantes, de Mgr de la Musanchère, Cf. La Fontenelle (p. 740-742) ; sur ses démêlés avec les « appelants » et les Oratoriens, Cf. A. Bachelier : *Le jansénisme dans le diocèse de Nantes* (chap. XII). On ne sera pas surpris des insinuations venimeuses que décochent à son adresse les *Nouvellistes* du parti : « Il s'ouvrit la voie à l'épiscopat par ses *délations* et ses *trahisons* contre M. de Verthamon, son évêque, et fut un des instruments mus par les Jésuites pour persécuter ce prélat ». (*N. E.*, 1756, p. 65).

(94) A Paris, « chez Hippolyte Guérin, libraire, rue St-Jacques, vis-à-vis des Mathurins ». A Nancy, chez Jean-Baptiste Cresson (1745). A Liège, chez Colette (1747). Dédié à la Reine de Pologne, duchesse de Lorraine et de Bar. Sa doctrine ne faisait que reprendre celle qu'avaient exposée — avec l'assentissement de S. Ignace — Christophe de Madrid et Bobadilla (1551). Voir P. Dudon : *Recherches de Science religieuse* (1910, p. 6 ; 1916, p. 34-49 et 513-523).

(95) Notamment par les archevêques de Besançon (de Grammont), de Cologne (A. de Bavière), de Sens (Languet) et d'Aix (de Brancas), par les évêques de Bâle (de Baldenstein), de Liège (T. de Bavière), de Marseille (de Belsunce), de Montpellier (de Charancy), d'Amiens (de la Mothe). L'un d'eux même (Belsunce) invoquait le témoignage de Benoît XIV : « Notre Saint Père le Pape a déclaré l'avoir lu avec tout le plaisir possible et l'avoir trouvé plein de piété et de sentiments très catholiques et très propre à donner du courage à la faiblesse humaine pour s'approcher très souvent de ce saint Sacrement ». (Voir Dudon, *loc. cit.*, 1917, p. 110-121, et *Revue d'ascétique et de mystique*, 1940, p. 182-183).

Le Gérant : H. Rezeau.